

PRANGINS Les mesures d'austérité décidées par la Confédération touchent le château. Il lui a été demandé de réduire son train de vie. La direction a choisi de porter ses efforts sur la surveillance.

Le musée doit réduire ses heures d'ouverture

» Le Musée national a dû réduire ses horaires d'ouverture pour des raisons budgétaires sur demande de la Confédération. Le château accueillera le public une heure plus tard le matin. Une modification effective dès le 3 janvier 2006.



Le château de Prangins a renoncé à une fermeture hivernale. Par contre, il diminue d'une heure son horaire quotidien.

Le musée, le jardin potager et le restaurant seront accessibles au public dès 11 h et non plus dès 10 h à partir du 3 janvier 2006 informe un communiqué de presse publié hier.

La mesure a été adoptée par la direction à Prangins pour réaliser une économie sur les dépenses de surveillance assurée par une société privée. Sans conséquence sur la sécurité, assure-t-on.

Sur demande de la Confédération, dans le cadre du programme «abandon des tâches», le groupe des huit musées nationaux, dont le château de La Côte fait partie, a dû trouver des réductions de charges.

Il a été proposé de réduire l'enveloppe des dépenses affectées à la surveillance pour un

total atteignant 345 000 francs, explique l'Office fédéral de la culture. Pour Prangins, situé au second rang en importance sur la liste de ces musées délocalisés, cela représente un régime de 90 000 francs sur un budget total d'un peu plus de 2 millions en 2005, hors charges du personnel administratif et de la

conservation des objets. Son «grand frère» zurichois, lui, a dû alléger son budget de 150 000 francs.

Le château de Prangins accueille 50 000 visiteurs par an, dont une grande partie de groupes. Eux seront les plus touchés, prévoit Helen Bieri Thomson, adjointe de la directrice. «Nous

aurons sans doute des problèmes avec les caristes dont le programme se trouve bouleversé. Mais cela a paru la solution la moins dommageable.»

Moindre mal

L'essentiel des visites se déroule en effet plutôt l'après-midi. Le public est constitué en particulier par les élèves et les enfants accueillis dans le cadre des ateliers.

Quant à une fermeture hivernale, cette solution choisie par le Musée des Chartes fédérales de Schwytz qui a décidé de fermer un mois en cette saison, elle a été écartée: «Même si la fréquentation diminue, nous avons tout de même eu en 2005, 2500 entrées en novembre et un chiffre identique en janvier», complète Helen Bieri Thomson.

LAURENCE ARTHUR

» Nouvel horaire: 11 h à 17 h tous les jours sauf le lundi. Ouvert les lundis de Pâques, de Pentecôte et du Jeûne ainsi que les jours fériés. Tél. 022 994 88 90.

BASSINS Une grogne pourrit l'ambiance du village.

Beaucoup de bruit dans le petit village

» Bassins est le théâtre d'une querelle qui a pris des proportions que la Municipalité voudrait bien réduire.



Didier Lohri, syndic.

Des habitants anonymes, sont-ils deux couples ou une cinquantaine de personnes, cela nul ne peut en jurer, ont mis en émoi la population de Bassins. Leur mécontentement, voire leur colère prend diverses formes dans les colonnes du *GHI* depuis un an. Derrière l'anonymat, ces villageois fustigent l'Exécutif: pour l'absence d'un chasse-neige en hiver, le permis de construire pour un bâtiment agricole, le manque de sécurité aux abords des écoles, un autre permis de construire pour une porcherie.

Tant et si bien qu'un des agriculteurs du village et municipal, Eric Mercet, s'est fendu d'un courrier des lecteurs dans l'édition du journal local *La Côte* de vendredi pour tenter de ramener la paix dans les esprits. «Ces articles ont touché la population. Cela a de quoi inquiéter. Il nous fallait rassurer les habitants. Certains anciens peuvent se sentir menacés. Les agriculteurs se sont trouvés visés et même dénigrés par les reproches à propos du déneigement dont ils assument la charge durant l'hiver.» Le syndic Didier Lohri, pris à partie, ex-

prime son ras-le-bol et son impuissance. «Il s'agit de deux couples qui font des histoires pour tout et défendent leurs avantages personnels.»

Deux couples ou une cinquantaine de personnes, il est aussi difficile de vérifier cette information que le nombre de participants à une manifestation dans la capitale. La seule personne à parler est Ermina Rüeggsegger. Elle a retrouvé un chat mort devant le portail de sa propriété, elle a été insultée. Les pneus de son véhicule ont été crevés, elle a porté plainte. Pour elle comme pour les anonymes: «Les autorités doivent réagir. Les anciens habitants sont habitués à faire ce qu'il leur plaît, mais il faut aussi respecter les nouveaux habitants.» Dans la confusion et l'incompréhension, la polémique dure.

LAURENCE ARTHUR

PUBLICITÉ

Idées de cadeaux en or!
Faire son shopping à la Poste.

Le fameux puzzle venu du Japon!

Sudoku
39.-

- Plus de 1 mio de grilles enregistrées
- 5 différents degrés de difficulté
- Chronomètre pour calculer la durée du jeu
- Horloge et réveil

Disponible dans les plus grands offices de poste.

Automobile
Prix du lot
50.-*
au lieu de 54.80

Vignette autoroutière 2006
40.-

Carte routière TCS de la Suisse 2006
14.80

Loterie Romande Billet «le Million»**
100.-

À gagner: des prix d'une valeur totale de plus de 43 mio de francs!

* Valable jusqu'au 31.12.2005
** Disponible dans tous les points de vente de loterie en Suisse romande et en Valais. Tous les prix en CHF, TVA incluse. Sous réserve de modifications des articles et des prix. Jusqu'à épuisement des stocks.

En vente ici au PostShop. LA POSTE

TRIBUNAL DE NYON Les faits étaient survenus en février 2004 à Gland.

Cinq jeunes risquent jusqu'à 22 mois d'emprisonnement pour agression

» Cinq jeunes de la région sont accusés d'agression et d'omission de prêter secours pour avoir frappé un jeune Genevois près du Factory's Bar à Gland en février 2004. Ils risquent jusqu'à vingt-deux mois d'emprisonnement ferme.

Une nuit, Mike*, un jeune Suisse domicilié à Genève, est retrouvé à Gland vers 3 h du matin par une automobiliste. Il gît inconscient et couvert de sang sur le bord de l'avenue du Mont-Blanc.

L'affaire remonte à février 2004. Une altercation verbale s'enflamme dans les toilettes du Factory's Bar à Gland entre Mike, accompagné d'un ami, et Nicolas*, un ressortissant serbe de 21 ans, domicilié à Nyon. Quelques provocations plus tard, un premier coup de poing est donné par Nicolas, non loin de la piste de danse. Mike réplique instantanément.

Une fois à l'extérieur de l'établissement, deux amis de Nicolas le rejoignent et frappent la victime pendant qu'un troisième la maintient. Mike s'enfuit et se réfugie alors dans les bois. Alors débusqué par un cinquième pro-

tagoniste, bâton à la main, Mike se dirige vers la route pour finalement s'écrouler sur le sol, victime d'un croche-patte, et reçoit enfin plusieurs coups à terre.

Qui a tapé? Qui est responsable de quoi? Pour le ministère public, tous les accusés doivent être désignés comme coauteurs de l'agression car, selon lui, il n'y a pas lieu de parler de lésions corporelles simples.

«Vous vous êtes livrés à une véritable bataille, une chasse à courre!»

ALEXANDRE FESER
SUBSTITUT DU PROCUREUR

«Nous sommes vraiment au ras des pâquerettes. Vous vous êtes livrés à une véritable bataille, une chasse à courre! Vos excuses sont vraiment de circonstance et une sanction ferme reste quelque chose de nécessaire dans votre cas.»

Au Tribunal de Nyon, hier en milieu d'après-midi, le réquisi-

toire du substitut du procureur Alexandre Feser est tombé comme une enclume sur les épaules des cinq jeunes prévenus, dont l'un a récidivé un mois plus tard à la gare de Nyon. Alexandre Feser a en effet requis des peines pour agression et omission de prêter secours allant de dix à vingt-deux mois d'emprisonnement ferme, suivant la responsabilité de chacun dans l'affaire.

«Il est indiscutable que le ministère public veut faire de ce jugement un exemple. Vingt-deux mois, c'est long. Trop long. Cela peut briser tout espoir de réinsertion professionnelle et sociale», estime Christian Bory, l'un des avocats des agresseurs.

Et c'est notamment sur ce point que ces derniers ont appuyé leur défense en plaidant pour des peines avec sursis, pour autant que seules les lésions corporelles simples soient retenues par la Cour. Ils ont insisté sur les circonstances atténuantes, comme l'âge des prévenus et leur volonté de réinsertion.

Le verdict est attendu cet après-midi.

FRÉDÉRIC VALET
*Prénoms d'emprunt.

EN BREF

Descente aux flambeaux

SAINT-CERGUE Samedi 24 décembre, rendez-vous est donné à tous devant l'Office de tourisme de Saint-Cergue à 18 h afin de se lancer skis aux pieds dans la descente aux flambeaux sur la piste villageoise du Corps de Garde. Le Père Noël distribue des cornets de friandises à 18 h 30. Information au tél.: 022 360 13 14.

Ski-Club trop vite enterré

GIMEL Le Ski-Club de Gimel, présidé par Sylvette Guignard Marchese, a été un peu vite enterré dans l'article consacré dans notre édition du 8 décembre aux coupes sur les subventions au déneigement. Le club de ski de fond, qui organise par ailleurs le fameux Trophée du Marchairuz qui se déroulera le 12 mars prochain, n'a jamais

cessé d'exister. Qu'il soit ressuscité avec nos excuses. M. 5.

Concert de Noël

PERROY Ce soir, à 20 h, la fanfare et le chœur mixte du village Reflets du lac interprètent des chants d'hiver au temple de Perroy. Un intermède est assuré par un quatuor de saxophones et par des poèmes récités par le pasteur. Vin chaud et thé à la sortie. Entrée libre.